



Confidentiel

Rio Tinto

## **Projet Galaxy**

Suivis environnementaux (année 2025) – Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)

2026-01-07

Référence WSP : CA0048844-8998\_001\_R\_Rev0





---

# Distribution du document

---

**Rio Tinto**

**Projet Galaxy**

**Suivis environnementaux (année 2025) – Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)**

2026-01-07

Référence WSP : CA0048844-8998\_001\_R\_Rev0

## **Préparé pour**

Maryse Godin

Surintendante – Environnement | Opérations | Lithium

Rio Tinto

800, rue Mansfield

Montréal (Québec) H3A 2Z5

## **Préparé par**

WSP CANADA INC.

1135, boulevard Lebourgneuf

Québec (Québec) G2K 0M5

Canada

Téléphone : +1-418-623-2254

Télécopieur : +1-418-624-1857

## **Référence à citer**

WSP. 2026. *Projet Galaxy, Suivis environnementaux (année 2025) – Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)*. Produit pour Rio Tinto. Référence WSP : CA0048844-8998\_001\_R\_Rev0. 17 pages et annexe.

Rio Tinto

Projet Galaxy

Suivis environnementaux (année 2025) – Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)

2026-01-07 | Référence WSP : CA0048844-8998\_001\_R\_Rev0





## Révisions


Rév.	Date	Information détaillée
RevA	2025-10-23	Version préliminaire
RevB	2025-12-04	Relecture par Dominique Thiffault
Rev0	2026-01-06	Version finale
Rev0	2026-01-07	Relecture par Dominique Thiffault



---

# Signatures

---

Contrôle de la qualité	Nom	Date	Signature
Préparé par :	Camille Girard, géographe, M.Sc. Chargée de projet – Écologie terrestre	2026-01-07	
Révisé par :	Émilie D'Astous, biologiste, M.Sc. Chargée de projet	2026-01-07	
Approuvé par :	Dominique Thiffault, géographe, B.Sc. Directrice de projets	2026-01-07	





---

# Équipe de réalisation

---

## WSP Canada Inc. (WSP)

Directrice de projet	Dominique Thiffault, géographe, B.Sc.
Chargée de projet	Émilie D'Astous, biologiste, M.Sc.
Chargée de discipline	Camille Girard, géographe, M.Sc.
Inventaire au terrain	Clémentine Scott, technicienne en milieu naturel
Inventaire au terrain	Louvik Archambault, stagiaire en biologie
Cartographie	Valérie Venne, technicienne en géomatique
Traitement et édition	Cathia Gamache



---

## Sommaire / Summary

---

Le suivi de l'introduction d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) a été effectué par une équipe de WSP les 6 et 7 août 2025. L'objectif était d'inspecter les secteurs ayant connu des travaux ou le passage de machinerie et d'équipements sur le site du projet Galaxy et en périphérie, pour identifier la présence éventuelle d'EVEE et mettre en application, le cas échéant, les mesures nécessaires afin d'éviter leur propagation. Comme lors des suivis réalisés en 2023 et 2024, aucune EVEE n'a été identifiée sur le site du projet en 2025. Toutefois, l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*), une EVEE jugée non prioritaire au Québec et ne figurant pas sur la liste de végétaux envahissants du Canada, a été observée sur le site du relais du kilomètre 381 de la route Billy-Diamond. GLCI a informé les responsables de la Société de développement de la Baie James (SDBJ) de la présence de cette espèce et des correctifs à entreprendre pour éviter sa dissémination.

Le suivi annuel relatif à l'introduction des EVEE sera poursuivi en 2026, conformément au programme de suivis environnementaux et sociaux.

*The monitoring of the introduction of invasive alien plant species (IAPS) was carried out by a team from WSP on August 6 and 7, 2025. The objective was to inspect areas where work had taken place or where machinery and equipment had passed on the Galaxy project site and its surroundings, to identify any possible presence of IAPS and, if necessary, implement measures to prevent their spread. As with the monitoring conducted in 2023 and 2024, no IAPS were identified on the project site in 2025. However, reed canary grass (*Phalaris arundinacea*), an IAPS considered non-priority in Quebec and not listed among Canada's invasive plants, was observed at the Km 381 truck stop on the Billy-Diamond Highway. GLCI informed the managers of the Société de développement de la Baie James (SDBJ) of the presence of this species and the corrective actions to be taken to prevent its dissemination.*

*Annual monitoring related to the introduction of IAPS will continue in 2026, in accordance with the environmental and social monitoring programme.*



---

# Table des matières

---

**Sommaire / Summary ..... ix**

**Abréviations ..... xiii**

**1. Introduction ..... 1**

1.1 Mise en contexte ..... 1

1.2 Objectifs ..... 2

1.3 Engagements auprès des instances gouvernementales ..... 2

1.3.1 Instance fédérale ..... 2

1.3.2 Instance provinciale ..... 3

**2. Méthodologie ..... 5**

2.1 Critère d'efficacité des mesures d'atténuation ..... 6

2.2 Inventaire au terrain ..... 6

2.2.1 Secteurs couverts par le suivi ..... 6

2.2.2 EVEC ciblées ..... 9

**3. Résultats ..... 11**

**4. Conclusion ..... 13**

**5. Énoncé des restrictions ..... 15**

**Bibliographie ..... 17**

---

## Tableaux

Tableau 1 Conditions générales et spécifiques de la déclaration de décision, en lien avec le suivi des EVEC ..... 2

Tableau 2 Mesures d'atténuation proposées pour les EVEC dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement ..... 3

Tableau 3 EVEC jugées prioritaires en matière de lutte au Québec et végétaux envahissants suivis au Canada ..... 9

---

**Carte**

Carte 1	Localisation des efforts de recherche d'EVEE .....	7
---------	--	---

---

**Photo**

Photo 1	Occurrence d'alpiste roseau relevée au relais du kilomètre 381 de la route Billy-Diamond .....	12
---------	--	----

---

**Annexe**

Annexe A	Communications à la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) – Galaxy – Observation d'une EVEE sur le site du km 381	
----------	--	--

---

# Abréviations

---

Abréviation	Description
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
EVEE	Espèce végétale exotique envahissante
GLCI	Galaxy Lithium (Canada) Inc.
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
SDBJ	Société de développement de la Baie James



---

# 1. Introduction

---

## 1.1 Mise en contexte

Le projet Galaxy, porté par Galaxy Lithium (Canada) Inc. (« GLCI » ou la « Société »), filiale en propriété exclusive de Rio Tinto PLC, est situé dans la région administrative du Nord-du-Québec, à environ 10 km au sud de la rivière Eastmain et à quelque 100 km à l'est de la baie James, à la même latitude que la Nation Crie d'Eastmain. Implanté sur des terres de catégorie III selon la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), le site est accessible par la route Billy-Diamond et se trouve à proximité du relais routier du km 381.

Au cours de l'année 2025, GLCI a mené quelques activités de construction qui ont été concentrées sur le site industriel du projet.

Les activités réalisées sont les suivantes :

- décontamination et reconstruction du campement permanent;
- installation de la station de pompage et du système de traitement d'eau potable;
- installation du système de traitement d'eaux usées;
- raccordement de la ligne électrique au bâtiment de commande;
- excavation pour passage des câbles.

Dans le cadre de la procédure d'examen et d'évaluation des impacts du projet provinciale et fédérale, GLCI doit notamment se conformer à la déclaration de décision, émise par le ministre de l'Environnement en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE, 2012), dont la dernière mise à jour a été apportée le 25 septembre 2025. GLCI doit également se conformer au certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs daté du 27 décembre 2023. GLCI s'est ainsi engagée à procéder à la mise en œuvre du programme de suivis environnementaux et sociaux pour le projet Galaxy.

Ce rapport concerne le suivi des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) qui est basé sur la révision 2 du programme de suivis environnementaux et sociaux daté de mars 2024 (Arcadium Lithium, 2024). Il présente l'objectif du suivi, la méthodologie de même que les résultats de la campagne de 2025. Ces résultats sont également comparés à ceux des campagnes de suivi de 2023 et 2024.

## 1.2 Objectifs

L'objectif de ce mandat est de réaliser le suivi annuel des EVEC sur le site du projet Galaxy, notamment là où des travaux ont eu lieu, conformément au programme de suivi des EVEC de GLCI (Arcadium Lithium, 2024) pour identifier la présence d'EVEC et de mettre en application les mesures nécessaires, le cas échéant, afin d'éviter leur propagation.

Pour atteindre cet objectif, les activités suivantes étaient prévues :

- parcourir les secteurs sur le site du projet Galaxy ainsi qu'en périphérie où des travaux ont été réalisés et où il y a eu circulation de machinerie et d'équipements;
- parcourir le site du relais routier du km 381 ainsi que le long des chemins menant à la ligne électrique de 450 kV située au nord-est du projet.

## 1.3 Engagements auprès des instances gouvernementales

### 1.3.1 Instance fédérale

Le tableau 1 présente les conditions générales et spécifiques de la déclaration de décision émise le 13 janvier 2023.

**Tableau 1 Conditions générales et spécifiques de la déclaration de décision, en lien avec le suivi des EVEC**

Conditions	
<b>Conditions générales</b>	Les conditions générales édictées à la section 2 de la déclaration de décision (janvier 2023) seront respectées par GLCI durant toutes les phases du projet.
<b>Conditions spécifiques</b>	
6 Milieux humides	
6.4	<i>Le promoteur met en œuvre, pendant toutes les phases du projet désigné, des mesures pour éviter l'introduction ou la propagation d'espèces exotiques envahissantes végétales dans la zone du projet désigné. Ce faisant, le promoteur :</i>
6.4.1	<i>Délimite, avant la construction, les aires comprenant des espèces exotiques envahissantes végétales dans la zone du projet désigné;</i>
6.4.2	<i>Nettoie tout véhicule et toute machinerie avant son entrée dans la zone du projet désigné;</i>
6.4.3	<i>Nettoie tout véhicule et toute machinerie ayant circulé dans toute aire comprenant des espèces exotiques envahissantes végétales délimitée conformément à la condition 6.4.1 avant sa sortie de cette aire.</i>

Conditions	
6.5	<i>Le promoteur élabore, avant la construction et en consultation avec les Premières Nations, le Gouvernement de la Nation Crie, Environnement et Changement climatique Canada et les autres autorités compétentes, et met en œuvre, durant toutes les phases du projet désigné, un programme de suivi afin de vérifier la justesse de l'évaluation environnementale relativement aux effets environnementaux négatifs du projet désigné sur les fonctions des milieux humides, y compris les effets environnementaux négatifs causés par les espèces exotiques envahissantes végétales, ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation relatives aux milieux humides. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de suivi, le promoteur :</i>
6.5.1	<i>Surveille la présence d'espèces exotiques envahissantes végétales dans la zone du projet désigné à une fréquence de surveillance annuelle minimum; [...]</i>
6.5.4	<i>Détermine si des mesures d'atténuation modifiées ou supplémentaires sont nécessaires selon les résultats de la surveillance effectuée conformément aux conditions 6.5.1, 6.5.2 et 6.5.3. »</i>

### 1.3.2 Instance provinciale

Le tableau 2 présente les mesures d'atténuation spécifiques recommandées pour prévenir l'introduction des EVEC.

**Tableau 2 Mesures d'atténuation proposées pour les EVEC dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement**

Effet	Mesure d'atténuation
<b>Restauration</b>	<b>VEG 02 :</b> Choisir des espèces végétales indigènes adaptées à la restauration de site minier et appropriées à la zone de rusticité.
<b>Prévention d'introduction d'EVEC</b>	<b>VEG 03 :</b> Pour prévenir l'introduction d'EVEC, nettoyer la machinerie excavatrice ou les embarcations avant leur utilisation sur le site.
<b>Surveillance</b>	<b>VEG 06 :</b> Valider annuellement l'introduction potentielle ou non d'EVEC jusqu'à deux ans suivant la fin des travaux et un an après la restauration, et rapidement éradiquer ou contrôler, selon l'espèce et les méthodes accessibles, toute nouvelle occurrence d'EVEC observée.
<b>Gestion des contaminants</b>	<b>NOR 04 :</b> Disposer les déblais excédentaires ou inutilisables (argile, limon, gravier, roc) avec les précautions d'usage et en conformité avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et la D019 de manière à assurer un espacement suffisant des milieux hydriques.
	<b>NOR 10 :</b> Mettre de côté le mort-terrain et ségréger la terre végétale pour réutilisation lors du réaménagement des zones perturbées.



---

## 2. Méthodologie

---

Le suivi de l'introduction d'EVEE dans la zone du projet est réalisé en procédant à des inspections visuelles particulièrement dans les secteurs où des travaux ont été réalisés et où il y a eu de la circulation de machinerie et d'équipements de manière à identifier la présence d'EVEE.

Les observations suivantes sont notées dans un cahier de terrain :

- le nom de l'observateur;
- la date de l'inventaire;
- les coordonnées géographiques de l'emplacement où se trouve l'EVEE;
- le nom de l'EVEE;
- des photographies de l'EVEE dans son contexte au terrain.

Dans l'éventualité où une EVEE est observée, la zone où elle se trouve doit alors être délimitée à l'aide de ruban forestier ou tout autre outil jugé efficace. La circulation ou l'empiétement dans la zone délimitée sont interdits le temps que des mesures supplémentaires soient mises en œuvre pour éradiquer l'EVEE.

En complément de cette action, les mesures d'atténuation et de gestion suivantes pourraient être appliquées :

- En cas de présence d'EVEE dans la zone du site, délimiter clairement les individus et/ou colonies à l'aide de repères résistant aux intempéries et aux déchirures et d'une couleur visible à distance, qui devront rester en place durant toute la durée des activités de construction ou jusqu'au moment des interventions dans ces secteurs. Noter la position à l'aide d'un point GPS et prendre des photographies.
- Éviter de circuler, si ce n'est pas nécessaire, aux endroits où il y a des EVEE afin d'éviter de les disperser sur le territoire.
- Si la circulation dans un site colonisé par les EVEE est nécessaire, nettoyer la machinerie à la suite des travaux et enfouir les matières détachées et les eaux qui s'écoulent à la suite du nettoyage sous 1 m de sols non touchés par les EVEE.
- Déterminer les mesures de contrôle et/ou de gestion à appliquer (p. ex. retrait des tiges et enfouissement, plantation, ensemencement supplémentaire) :
  - si une tige ou colonie d'EVEE devait être retirée, prendre soin de retirer toutes les parties aériennes et souterraines (racines, rhizomes) ainsi que les sols ayant été en contact, et en disposer.

- Lors de travaux d'excavation dans un secteur colonisé par les EVEE, éviter de déplacer des sols contenant des EVEE afin de réduire au minimum les risques de propagation.
- Le plus rapidement possible, dès la fin des travaux dans un secteur donné, reprofiler les surfaces perturbées et ensemercer les aires de travail avec un mélange de semences exempt d'EVEE et contenant des semences d'espèces indigènes appropriées à la zone de rusticité, évitant ainsi l'établissement d'EVEE et accélérant le processus de revégétalisation.

## 2.1 Critère d'efficacité des mesures d'atténuation

La présence ou l'absence d'EVEE est utilisée comme critère d'efficacité des mesures d'atténuation. Les mesures d'atténuation devant être mises en œuvre par GLCI sont énoncées aux tableaux 1 et 2.

Conformément à la condition 6.5.4 de la déclaration de décision, selon les résultats du suivi, des mesures d'atténuation modifiées ou supplémentaires sont appliquées.

## 2.2 Inventaire au terrain

Le suivi a été réalisé les 6 et 7 août 2025 par Clémentine Scott, technicienne en milieu naturel, et Louvik Archambault, stagiaire en biologie, tous deux employés chez WSP.

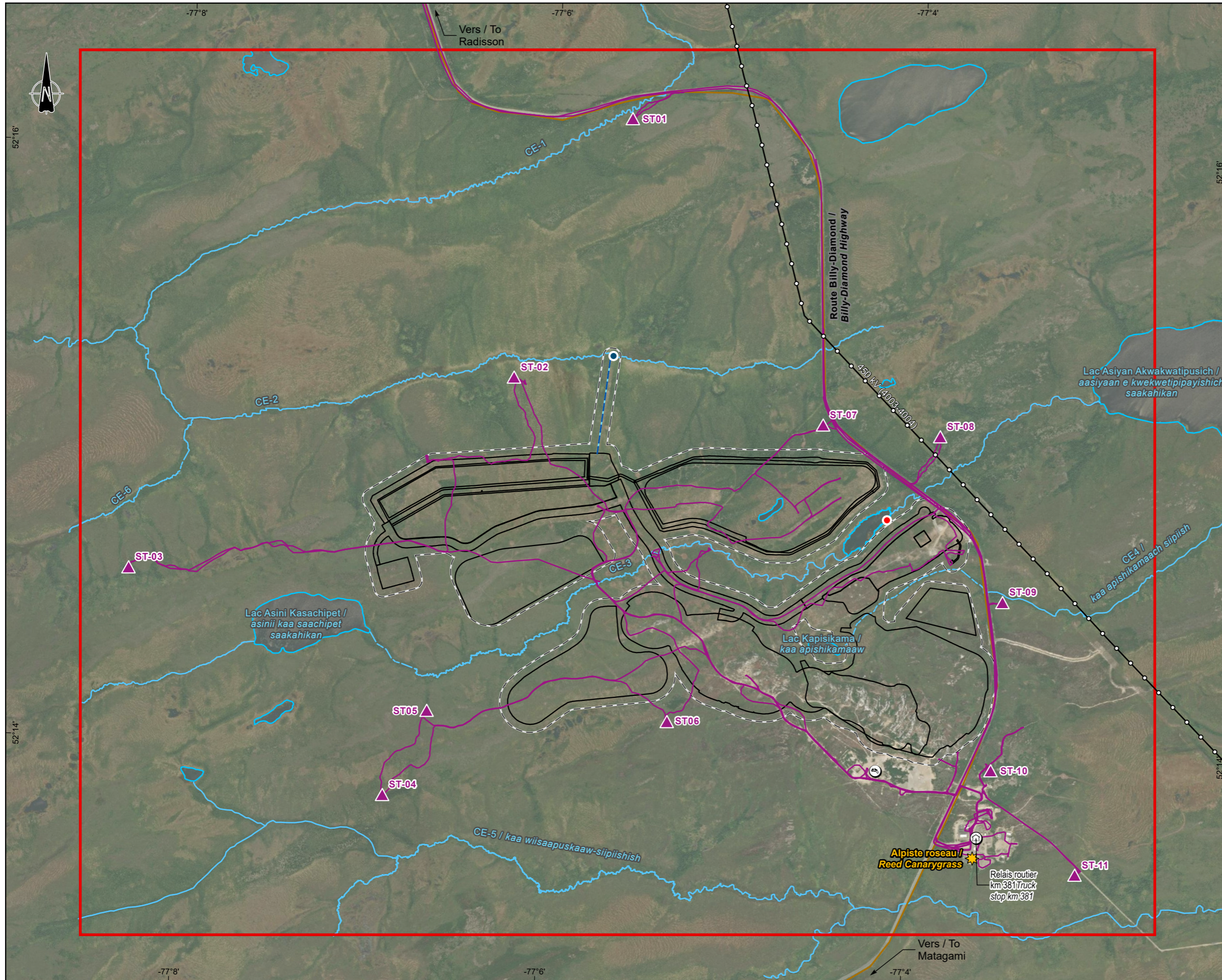
### 2.2.1 Secteurs couverts par le suivi

Les secteurs ciblés pour le suivi de l'introduction des EVEE sont ceux qui ont fait l'objet de travaux et ceux où il y a eu de la circulation de machinerie et d'équipements (carte 1). Depuis le début du projet, plusieurs campagnes de forage d'exploration ont été déployées sur le site du projet Galaxy. Des activités de coupe forestière et de terrassement ont également eu lieu en 2024 sur le site du projet pour permettre la construction des infrastructures alors que d'autres travaux ont été réalisés sur le site industriel du projet en 2025.

La recherche d'EVEE en périphérie du site du projet s'est également étendue au site du relais routier du km 381 ainsi que le long des chemins menant à la ligne électrique de 450 kV située au nord-est du projet.

Enfin, une attention particulière a également été portée à la présence potentielle d'EVEE lors de la réalisation du suivi de la qualité de la nourriture traditionnelle (volet plantes), qui s'est déroulé conjointement. Les stations d'échantillonnage pour ce suivi sont situées en périphérie du site du projet Galaxy.

La localisation des efforts de recherche d'EVEE est présentée à la carte 1.



- Composantes du projet / Project Components**
- Zone d'étude du milieu naturel / Natural environment study area
  - Empreinte de la mine / Mine footprint
  - Infrastructures minières / Mining infrastructure
  - Effluent minier / Mine effluent
  - Effluent minier / Mine effluent
  - Effluent sanitaire / Sanitary effluent
- Composantes de suivi / Monitoring Components**
- ▲ Station permanente d'échantillonnage de la végétation (Suivi de la qualité de la nourriture traditionnelle) / Permanent vegetation sampling station (Traditional food monitoring)
  - ▲ Parcours de recherche des plantes exotiques envahissantes / Invasive alien plant research trail
- Observation / Observation**
- ★ Alpiste roseau / Reed Canarygrass
- Hydrographie / Hydrography**
- Plan d'eau / Waterbody
- Cours d'eau / Watercourse**
- Permanent / Permanent
  - Intermittent / Intermittent
- Infrastructures / Infrastructure**
- Ligne de transport d'énergie / Transmission line
  - Lieu d'enfouissement technique isolé / Isolated technical landfill



**Rio Tinto**

**Projet Galaxy / Galaxy Project**

Suivis environnementaux (année 2025) – Espèces végétales exotiques envahissantes / Environmental Monitoring (Year 2025) – Invasive Alien Plant Species

**Carte 1 / Map 1**  
**Localisation des efforts de recherche d'EVEE / Location of IAPS Research Efforts**

**Sources :**  
 Inventaire / Inventory : WSP 2025  
 Données du projet / Project data : Galaxy, dec. 2023  
 BDGA, 1/5 000 000, MRNF Québec, 2010  
 AQRéseau+, réseau routier, MERN, 2024-03-01  
 ESRI World Imagery, Maxar, 2024-07-11

0 240 480 m  
 NAD 1983 CSRS UTM Zone 18N 2025-11-26

Préparation : C. Girard  
 Dessin : V. Venne  
 Approbation : E. D'Astous  
 CA0048844\_8998\_su\_evee\_2025\_251126.aprx  
 CA0048844\_8998\_su\_evee25\_c01\_025\_inv\_251126



La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.



## 2.2.2 EVEC ciblées

Le tableau 3 présente les EVEC qui sont jugées prioritaires en matière de lutte au Québec (Gouvernement du Québec, 2025) et la liste des végétaux envahissants qui sont suivis par le gouvernement du Canada (2025). Notons toutefois que la liste des végétaux envahissants du Canada considère principalement des espèces pouvant envahir des zones agricoles, et dans quelques cas des milieux naturels. Certaines d'entre elles n'ont pas encore été aperçues au Canada, mais font tout de même l'objet d'un suivi de la part du gouvernement du Canada.

**Tableau 3 EVEC jugées prioritaires en matière de lutte au Québec et végétaux envahissants suivis au Canada**

Nom commun	Nom scientifique	Espèce jugée prioritaire au Québec <sup>1</sup>	Espèce envahissante suivie au Canada <sup>2</sup>
Alliaire officinale	<i>Alliaria petiolata</i>	X	-
Berce commune (ou sphondyle)	<i>Heracleum sphondylium</i>	X	-
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>	X	-
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i>	-	X
Centaurée ibérique	<i>Centaurea iberica</i>	-	X <sup>3</sup>
Centaurée du solstice	<i>Centaurea solstitialis</i>	-	X
Châtaigne d'eau	<i>Trapa natans</i>	X	-
Crupine	<i>Crupina vulgaris</i>	-	X <sup>3</sup>
Dompte-venin de Russie	<i>Vincetoxicum rossicum</i>	X	-
Dompte-venin noir	<i>Vincetoxicum nigrum</i>	X	-
Égilope cylindrique	<i>Aegilops cylindrica</i>	-	X
Érable de Norvège	<i>Acer platanoides</i>	X	-
Ériochloé velue	<i>Eriochloa villosa</i>	-	X
Fabagelle	<i>Zygophyllum fabago</i>	-	X <sup>3</sup>
Herbe de Dallis	<i>Paspalum dilatatum</i>	-	X <sup>3</sup>
Hydrocharide grenouillette	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	X	-
Igname de Chine	<i>Dioscorea polystachya</i>	-	X <sup>3</sup>
Impatiente glanduleuse	<i>Impatiens glandulifera</i>	X	-
Kudzu	<i>Pueraria montana</i>	-	X
Microstégie en osier	<i>Microstegium vimineum</i>	-	X
Morelle jaune	<i>Solanum elaeagnifolium</i>	-	X <sup>3</sup>
Myriophylle à épis	<i>Myriophyllum spicatum</i>	X	-
Nerprun bourdaine	<i>Frangula alnus</i>	X	-

Nom commun	Nom scientifique	Espèce jugée prioritaire au Québec <sup>1</sup>	Espèce envahissante suivie au Canada <sup>2</sup>
Nerprun cathartique	<i>Rhamnus cathartica</i>	X	-
Potamot crépu	<i>Potamogeton crispus</i>	X	-
Renouée de Bohème	<i>Reynoutria ×bohemica</i>	X	-
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i>	X	-
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	X	-
Renouée perfoliée	<i>Persicaria perfoliata</i>	-	X
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i> subsp. <i>australis</i>	X	-
Séneçon du Cap et Séneçon de Madagascar	<i>Senecio inaequidens</i> <i>Senecio madagascariensis</i>	-	X <sup>3</sup>
Stipe à feuilles dentées	<i>Nassella trichotoma</i>	-	X <sup>3</sup>
Stratiote faux-aloès	<i>Stratiotes aloides</i>	X	-
Vipérine à feuilles de plantain	<i>Echium plantagineum</i>	-	X
Vulpin des champs	<i>Alopecurus myosuroides</i>	-	X

Notes : 1 Gouvernement du Québec (2025).

2 Gouvernement du Canada (2025).

3 Cette espèce n'a pas encore été décelée au Canada.

Bien qu'elles ne soient pas actuellement suivies par les gouvernements du Québec et du Canada, les espèces envahissantes suivantes sont susceptibles de se trouver sur le site du projet Galaxy ou à proximité, en fonction des habitats disponibles :

- anthriscue des bois (*Anthriscus sylvestris*);
- alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*);
- butome à ombelle (*Butomus umbellatus*);
- gaillet mollugine (*Galium mollugo*);
- salicaire commune (*Lythrum salicaria*).

---

## 3. Résultats

---

Lors de la visite au terrain réalisée en 2025, aucune EVEC n'a été repérée sur le site du projet Galaxy. Rappelons que lors des campagnes d'inventaire réalisées en 2023 (WSP, 2023) et 2024 (WSP, 2024), aucune EVEC n'avait été observée dans la zone du projet Galaxy, ni en périphérie.

Une occurrence d'une EVEC jugée non prioritaire au Québec et ne figurant pas sur la liste de végétaux envahissants du Canada a été recensée à l'extérieur du site du projet Galaxy, soit l'alpiste roseau. L'occurrence a été repérée au sud du relais du kilomètre 381 de la route Billy-Diamond, aux coordonnées suivantes : 52° 13' 40,33" N, 77° 3' 37,67" O (carte 1). La colonie d'alpiste roseau est isolée à cet endroit et est d'une superficie d'environ 4 m<sup>2</sup>, et de faible densité (1 à 10 individus) (photo 1). Des échanges ont été établis entre GLCI et la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) à cet effet. Il a été fortement recommandé de procéder à l'élimination de cette plante le plus rapidement possible afin d'éviter toute propagation. Les courriels sont présentés à l'annexe A.

Pour les travaux ayant eu lieu dans le secteur industriel en 2025, la seule mesure d'atténuation pouvant être applicable est le nettoyage de tout véhicule et toute machinerie avant son entrée dans la zone du projet désigné. Or, la machinerie présente sur le site du projet en 2025 est arrivée en 2024 et celle-ci était neuve. Ainsi, le nettoyage de la machinerie n'a pas été nécessaire.



**Photo 1**      **Occurrence d'alpiste roseau relevée au relais du kilomètre 381 de la route Billy-Diamond**

---

## 4. Conclusion

---

Le site du projet Galaxy et sa périphérie ont été parcourus pour la recherche d'EVEE, conformément au programme de suivi des EVEE (Arcadium Lithium, 2024). Lors de la campagne de terrain de l'été 2025, aucune occurrence d'EVEE n'a été repérée sur le site du projet Galaxy.

Toutefois, une occurrence d'une EVEE a été répertoriée sur le site du relais du kilomètre 381 de la route Billy-Diamond, soit l'alpiste roseau. Bien que cette espèce soit envahissante, elle ne fait pas l'objet d'un suivi de la part des instances fédérale et provinciale. GLCI a mentionné la présence de l'alpiste roseau aux responsables du relais du kilomètre 381, géré par la SBDJ. Il a été fortement recommandé de procéder à l'élimination de cette plante le plus rapidement possible afin d'éviter toute propagation. Un suivi devrait être fait auprès de la SBDJ afin de s'assurer que l'élimination de la plante a bel et bien été réalisée.

Quant aux mesures d'atténuation pour la prévention de l'introduction et de la propagation des EVEE, leur mise en œuvre n'a pas été nécessaire. Il est toutefois suggéré d'obtenir une preuve écrite de la part des entrepreneurs indiquant que leur machinerie a été nettoyée avant d'entrer sur le site du projet.

Compte tenu des résultats obtenus en 2025, aucune mesure d'atténuation spécifique additionnelle ni de modification au programme de suivi des EVEE n'est requise.



---

## 5. Énoncé des restrictions

---

WSP Canada Inc. (« WSP ») a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire Rio Tinto, conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les Modalités générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de terminer ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, comme indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

Les bornes et les repères d'arpentage utilisés dans ce rapport servent principalement à établir les différences d'élévation relative entre les emplacements de prélèvement et/ou d'échantillonnage et ne peuvent servir à d'autres fins. Notamment, ils ne peuvent servir à des fins de nivelage, d'excavation, de construction, de planification, de développement, etc.

Les conditions générales d'un site ne peuvent être extrapolées au-delà des zones définies et des emplacements de prélèvement et d'échantillonnage. Les conditions d'un site entre les emplacements de prélèvement et d'échantillonnage peuvent différer des conditions réelles. La précision et l'exactitude de toute extrapolation et spéculation au-delà des emplacements des prélèvements et d'échantillonnage dépendent des conditions naturelles, de l'historique de développement du site et des changements entraînés par la construction et des autres activités sur le site. De plus, l'analyse a été effectuée pour les paramètres chimiques et physiques déterminés seulement, et il ne peut pas être présumé que d'autres substances chimiques ou conditions physiques ne sont pas présentes. WSP ne fournit aucune garantie et ne fait aucune représentation contre les risques environnementaux non décelés ou contre des effets négatifs causés à l'extérieur de la zone définie.

L'original du fichier électronique que nous vous transmettons sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. WSP n'assume aucune responsabilité quant à l'intégrité du fichier qui vous est transmis et qui n'est plus sous le contrôle de WSP. Ainsi, WSP n'assume aucune responsabilité quant aux modifications faites au fichier électronique suivant sa transmission au destinataire.

Copilot a été utilisée pour enrichir la formulation des idées exprimées dans ce rapport. Cet usage se limite à la clarification du texte et à la bonification du vocabulaire utilisé pour exprimer les opinions de l'auteur.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

---

# Bibliographie

---

- ARCADIUM LITHIUM. 2024. *Programme de suivis environnementaux et sociaux*. Document numéro JBQ-ENV-PRG-0001. Révision 2. 256 p. et annexes.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2025. *Phytoravageurs et plantes envahissantes*. [En ligne]. Consulté en octobre 2025. <https://inspection.canada.ca/fr/protection-vegetaux/phytoravageurs-plantes-envahissantes/plantes-envahissantes>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2025. *Liste des principales espèces exotiques envahissantes*. [En ligne]. Consulté en octobre 2025. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/gestion-especes-exotiques-envahissantes-animales/liste-especes#c306329>
- LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (LCEE). 2012. *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. L.C. 2012, ch. 19, art. 52 [abrogée, 2019, ch. 28, art. 9]).
- WSP. 2024. *Projet Galaxy. Suivis environnementaux – Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)*. Baie-James, Québec. Rapport produit pour Galaxy Lithium (Canada) Inc. Référence WSP : CA0036076.5537. 11 pages et annexe.
- WSP. 2023. *Note technique : Suivi de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)*. Note technique produite pour Galaxy Lithium (Canada) Inc. 5 p. et annexes.





# **Annexe A**

**Communications à la Société de  
développement de la Baie-James  
(SDBJ) – Galaxy – Observation d'une  
EVEE sur le site du km 381**





**Objet :** TR: Galaxy - Observation d'une ÉVEE sur le site du km 381  
**Envoyé :** 2025-10-01, 08:34:18  
**De :** Godin, Maryse (RTLi)<maryse.godin@riotinto.com>  
**À :** Mélanie Caron  
**Cc :** Fortin, Alexandre (RTLi)  
**Pièces jointes :** [ALP\\_jpeg.jpg](#)

---

Bonjour Mélanie,

L'alpiste roseau a été trouvée sur le site de la SDBJ, aux coordonnées suivantes : 52°13'40.33"N, 77° 3'37.67"O

SVP voir également la photo ci-jointe pour mieux l'identifier.

Il serait fortement recommandé de procéder à l'élimination de cette plante d'ici l'arrivée de l'hiver pour éviter toute propagation.

Nous demeurons disponibles au besoin.

Merci et bonne journée,

**Maryse Godin**

Surintendante - Environnement | Operations | Lithium  
Superintendent Environment - Site | Operations | Lithium  
800 - 2000 Mansfield St., Montreal, Qc., Canada, H3A 2Z5 | **T** [+1 514 558 1855, ext. 0](tel:+15145581855) | **M** [581-234-0516](tel:581-234-0516)

# RioTinto

*Note: On 6 March 2025, Arcadium Lithium was officially acquired by Rio Tinto. Emails from Rio Tinto Lithium may come from the [@arcadiumlithium.com](mailto:@arcadiumlithium.com) domain until systems are fully transitioned.*

This email is confidential and contains personal data. It may also be privileged. If you are not the intended recipient, please notify the sender immediately and delete this message from your system without first printing or copying it. Rio Tinto's Data Privacy Standard applies to all personal data contained in this email (including any attachments).

---

**De :** Mélanie Caron <[mcaron@sdbj.gouv.qc.ca](mailto:mcaron@sdbj.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 29 septembre 2025 15:36  
**À :** Maryse Godin <[maryse.godin@arcadiumlithium.com](mailto:maryse.godin@arcadiumlithium.com)>  
**Cc :** Alexandre Belanger-Fortin <[alexandre.fortin@arcadiumlithium.com](mailto:alexandre.fortin@arcadiumlithium.com)>  
**Objet :** RE: Galaxy - Observation d'une ÉVEE sur le site du km 381



Externe ([mcaron@sdbj.gouv.qc.ca](mailto:mcaron@sdbj.gouv.qc.ca))

**RioTinto**

[Signaler cet e-mail](#) [FAQ](#)

Société  
de développement  
de la Baie-James

Québec

Bonjour Maryse,

Nous avons essayé de localiser les plantes envahissantes avec ma personne de l'environnement, mais il lui a été impossible de les localiser. Est-ce que WSP pourrait nous envoyer plus de détails ?

Cordialement,

## Mélanie Caron

Gérante

Relais routier du km 381

Société de développement de la Baie-James

110, boul. Matagami, porte 5

Case postale 610

Matagami (Québec) J0Y 2A0

Téléphone: 819 739-4717, poste 1245

Cellulaire: 873 995-1481

Télécopieur: 819 739-4329

[www.sdbj.gouv.qc.ca](http://www.sdbj.gouv.qc.ca)



ATTENTION - AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'information apparaissant dans ce message est de nature légalement privilégiée et confidentielle. Si vous n'êtes pas la personne à qui il est adressé, vous êtes avisé que tout usage, copie ou distribution de ce message est strictement interdit. Veuillez nous aviser de l'erreur de transmission et ensuite détruire le message

 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!*

---

**De :** Maryse Godin <[maryse.godin@arcadiumlithium.com](mailto:maryse.godin@arcadiumlithium.com)>

**Envoyé :** 29 septembre 2025 13:49

**À :** Mélanie Caron <[mcaron@sdbj.gouv.qc.ca](mailto:mcaron@sdbj.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Alexandre Belanger-Fortin <[alexandre.fortin@arcadiumlithium.com](mailto:alexandre.fortin@arcadiumlithium.com)>

**Objet :** RE: Galaxy - Observation d'une ÉVEE sur le site du km 381

Bonjour Mélanie,

Je faisais un suivi concernant le courriel de WSP plus bas au sujet des plantes envahissantes, aviez-vous pris action?

Merci et bonne journée

**Maryse Godin**

Surintendante - Environnement | Operations | Lithium

Superintendent Environment - Site | Operations | Lithium

800 - 2000 Mansfield St., Montreal, Qc., Canada, H3A 2Z5 | T +1 514 558 1855, ext. 0 | M 581-234-0516

# Rio Tinto

*Note: On 6 March 2025, Arcadium Lithium was officially acquired by Rio Tinto. Emails from Rio Tinto Lithium may come from the [@arcadiumlithium.com](mailto:@arcadiumlithium.com) domain until systems are fully transitioned.*

This email is confidential and contains personal data. It may also be privileged. If you are not the intended recipient, please notify the sender immediately and delete this message from your system without first printing or copying it. Rio Tinto's Data Privacy Standard applies to all personal data contained in this email (including any attachments).

---

**De :** Maryse Godin

**Envoyé :** 8 août 2025 11:45

**À :** Mélanie Caron <[mcaron@sdbj.gouv.qc.ca](mailto:mcaron@sdbj.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Alexandre Belanger-Fortin <[alexandre.fortin@arcadiumlithium.com](mailto:alexandre.fortin@arcadiumlithium.com)>

**Objet :** Galaxy - Observation d'une ÉVEE sur le site du km 381

Bonjour Mélanie,

J'espère que tout va bien de ton côté 😊

J'ai reçu l'information suivante de WSP (voir courriel plus bas), qui a fait un suivi sur les plantes envahissantes pour le projet Galaxy.

Est-ce que nous pouvons compter sur vous pour les éliminer dans les plus brefs délais afin d'éviter toute propagation?

N'hésite pas à m'appeler si tu as des questions.

Merci pour votre collaboration habituelle et bonne journée 😊

## Maryse Godin

Surintendante - Environnement | Operations | Lithium

Superintendent Environment - Site | Operations | Lithium

800 - 2000 Mansfield St., Montreal, Qc., Canada, H3A 2Z5 | T +1 514 558 1855, ext. 0 | M 581-234-0516

# RioTinto

*Note: On 6 March 2025, Arcadium Lithium was officially acquired by Rio Tinto. Emails from Rio Tinto Lithium may come from the [@arcadiumlithium.com](mailto:@arcadiumlithium.com) domain until systems are fully transitioned.*

This email is confidential and contains personal data. It may also be privileged. If you are not the intended recipient, please notify the sender immediately and delete this message from your system without first printing or copying it. Rio Tinto's Data Privacy Standard applies to all personal data contained in this email (including any attachments).

---

**De :** Thiffault, Dominique <[Dominique.Thiffault@wsp.com](mailto:Dominique.Thiffault@wsp.com)>

**Envoyé :** 8 août 2025 10:56

**À :** Maryse Godin <[maryse.godin@arcadiumlithium.com](mailto:maryse.godin@arcadiumlithium.com)>

**Cc :** Girard, Camille <[Camille.Girard@wsp.com](mailto:Camille.Girard@wsp.com)>; D'Astous, Emilie <[emilie.dastous@wsp.com](mailto:emilie.dastous@wsp.com)>

**Objet :** Galaxy - Observation d'une ÉVEE sur le site du km 381



Externe ([dominique.thiffault@wsp.com](mailto:dominique.thiffault@wsp.com))

**RioTinto**

[Signaler cet e-mail](#) [FAQ](#)

Bonjour Maryse,

Nous avons complété les travaux de terrain reliés au programme de suivi de la flore, dont la surveillance de la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes (ÉVEE) conformément à la condition 6.5.1 de la Déclaration de décision fédérale.

Pour la première fois depuis le début de ce type de suivi, nous avons observé la présence d'une ÉVEE. Il s'agit de l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) qui a uniquement été observée dans le secteur sud du km 381. L'image suivante indique la localisation des plants observés (voir l'épingle identifiée ALP), sur une superficie d'environ 4 m<sup>2</sup>.



Comme chaque année, nous avons parcouru l'ensemble des chemins présents sur le site du projet Galaxy ainsi le site du relais du km 381. Le tracé suivi sur le site du km 381 est présenté sur l'image suivante.



Il serait important de communiquer avec les responsables de la SDBJ pour leur faire part des observations récentes de la présence de l'alpiste roseau.  
Il est également fortement recommandé de procéder rapidement à l'élimination de cette plante pour éviter toute propagation future.

À cet effet, je te partage quelques références utiles pour son élimination.

### 1. [Alpiste roseau | Irriis](#) :

En cas de petite infestation, il est possible de réprimer l'alpiste roseau :

1. Arracher les plants à la main au moins 2 fois par année sur une période de 5 ans pour éliminer la colonie au complet.
2. Excaver le site contaminé en s'assurant de retirer tous les fragments de rhizomes du sol pour éviter qu'ils repoussent.

### 2. [Fiche-Alpiste roseau-NAQ.pdf](#)

Je tiens également à souligner qu'il est impératif de brûler les plants coupés pour éviter toute dissémination.

Nous demeurons disponibles pour vous appuyer ou collaborer avec la SDBJ dans cette démarche.

Bien cordialement,  
Dominique

**Dominique Thiffault**

Directrice de projets / Project Director  
Géographie / Geography

T+ 1-581-814-5833  
M+1-514-592-2724

**WSP**  
1135, boul. Lebourgneuf  
Québec, Québec  
G2K 0M5 Canada

[wsp.com](http://wsp.com)

The logo for WSP, featuring the lowercase letters 'wsp' in a stylized, lowercase font. The letters are white and set against a black background. The 'w' and 's' are connected, and the 'p' is separate. The logo is positioned on the left side of a black rectangular area that also contains some red diagonal lines on the right side.

---

NOTICE: This communication and any attachments ("this message") may contain information which is privileged, confidential, proprietary or otherwise subject to restricted disclosure under applicable law. This message is for the sole use of the intended recipient(s). Any unauthorized use, disclosure, viewing, copying, alteration, dissemination or distribution of, or reliance on, this message is strictly prohibited. If you have received this message in error, or you are not an authorized or intended recipient, please notify the sender immediately by replying to this message, delete this message and all copies from your e-mail system and destroy any printed copies. You are receiving this communication because you are listed as a current WSP contact. Should you have any questions regarding WSP's electronic communications policy, please consult our Anti-Spam Commitment at [www.wsp.com/casl](http://www.wsp.com/casl). For any concern or if you believe you should not be receiving this message, please forward this message to [caslcompliance@wsp.com](mailto:caslcompliance@wsp.com) so that we can promptly address your request. Note that not all messages sent by WSP qualify as commercial electronic messages.

AVIS : Ce message, incluant tout fichier l'accompagnant (« le message »), peut contenir des renseignements ou de l'information privilégiés, confidentiels, propriétaires ou à divulgation restreinte en vertu de la loi. Ce message est destiné à l'usage exclusif du/des destinataire(s) voulu(s). Toute utilisation non permise, divulgation, lecture, reproduction, modification, diffusion ou distribution est interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, ou que vous n'êtes pas un destinataire autorisé ou voulu, veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et détruire le message et toute copie électronique ou imprimée. Vous recevez cette communication car vous faites partie des contacts de WSP. Si vous avez des questions concernant la politique de communications électroniques de WSP, veuillez consulter notre Engagement anti-pourriel au [www.wsp.com/lcap](http://www.wsp.com/lcap). Pour toute question ou si vous croyez que vous ne devriez pas recevoir ce message, prière de le transférer au [conformitelcap@wsp.com](mailto:conformitelcap@wsp.com) afin que nous puissions rapidement traiter votre demande. Notez que ce ne sont pas tous les messages transmis par WSP qui constituent des messages électroniques commerciaux.

-LAEmHhHzdJzBITWfa4Hgs7pbKl



wsp



wsp.com